



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

francophonie

Question écrite n° 113785

## Texte de la question

Alors qu'en septembre dernier soixante-huit États se sont réunis au sommet de la francophonie de Bucarest, M. Dino Cinieri demande à Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie de bien vouloir lui faire connaître le bilan de ces réunions et les perspectives de développement de la promotion du français dans les nouveaux pays adhérents à l'Europe.

## Texte de la réponse

Le dernier sommet de la francophonie (Bucarest, 28 et 29 septembre 2006) qui a retenu l'attention de l'honorable parlementaire a mis en valeur la francophonie en Europe centrale et orientale. Ainsi, l'Ancienne république yougoslave de Macédoine et l'Albanie sont devenues des membres à part entière de l'Organisation en même temps que la Grèce et l'Andorre. En outre, l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) a accueilli comme observateurs deux autres pays de la région (la Serbie et l'Ukraine). Enfin, la création d'un réseau francophone d'universités de l'Europe centrale et orientale conduit par l'université de Bucarest a été annoncée avec l'objectif de rétablir les liens de coopération entre cette région et les pays francophones en développement. Le sommet a par ailleurs démontré la vitalité de la francophonie politique. Les chefs d'État et de Gouvernement ont adopté une résolution sur les migrations internationales et une Déclaration qui prend position sur la crise du Darfour, la situation en Côte d'Ivoire, les élections en République démocratique du Congo et sur le conflit du Liban. Le président Abdou Diouf, acteur de cette orientation politique, a été réélu Secrétaire général de la francophonie pour quatre ans. Le sommet a également fait le point de la ratification de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, à laquelle la mobilisation des francophones a apporté une contribution décisive. Enfin, à l'initiative de la France, le sommet a adopté une résolution sur le changement climatique qui ouvre la voie à une concertation des États francophones dans l'élaboration de l'après-Kyoto. Le thème du sommet (« Les technologies de l'information dans l'éducation ») a fourni l'occasion d'échanges sur la contribution de la francophonie à la réalisation des Objectifs du millénaire dans le domaine de l'éducation. Dans sa partie thématique la déclaration de Bucarest contient un plan d'action concertée entre les pays membres et les opérateurs de la francophonie pour éradiquer l'illettrisme et offrir à tous les enfants une scolarité primaire complète, en s'appuyant sur les technologies de l'information là où leur emploi est pertinent. Par ailleurs, le secrétaire général de l'OIF, le président Abdou Diouf a fait adopter un vade-mecum sur l'usage du français dans les organisations internationales pour rappeler l'importance de l'engagement politique des États en faveur de l'utilisation du français dans les enceintes internationales. Enfin, en marge de ce sommet, la France a signé avec l'OIF une convention sur la mise à disposition de locaux rénovés pour installer à Paris, avenue de Saxe face à l'UNESCO, la Maison de la francophonie. S'agissant de la promotion du français dans les pays qui ont récemment adhéré à l'Union européenne, un « Plan pour le français dans l'Union européenne » a été mis en place en 2003 par l'Organisation internationale de la francophonie. Ce programme est centré sur la formation à la langue française de fonctionnaires et diplomates des États membres non francophones, appelés à siéger à Bruxelles dans des groupes de travail désormais sans interprétation. Près de 9 300 diplomates et fonctionnaires ont suivi des sessions de formation au ou en français dans le cadre de ce programme dont 7 000 fonctionnaires

des administrations centrales des États membres de ou candidats à l'Union européenne, chargés du suivi des dossiers européens, ressortissants de l'Allemagne (350), Autriche (364), Bulgarie (550), Croatie (220), Danemark (45), Estonie (1 130), Finlande (210), Hongrie (490), Lettonie (400), Lituanie (227), Malte (90), Pologne (337), Roumanie (1 290), de République tchèque (555), de Slovénie (530), Slovaquie (360) et 1 966 conseillers des représentations permanentes et missions des vingt-cinq États auprès de l'Union européenne, à Bruxelles. L'Organisation internationale de la francophonie a signé des accords de renforcement des compétences de travail en français avec les Gouvernements roumain, hongrois, slovène, bulgare, lituanien, slovaque, croate, tchèque et estonien. L'OIF a également recherché l'amélioration du statut du français (usage, enseignement, visibilité) dans les instituts suivants : Académie diplomatique de Vienne, Institut diplomatique du ministère des affaires étrangères bulgare, collège d'Europe de Bruges, Collège d'Europe de Natolin (Pologne), Ecole nationale d'administration polonaise (KSAP), Institut européen d'administration publique de Maastricht. En 2007, l'effort de formation sera approfondi avec un budget d'un montant de 2,2 millions d'euros

## Données clés

**Auteur :** [M. Dino Cinieri](#)

**Circonscription :** Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 113785

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** coopération, développement et francophonie

**Ministère attributaire :** coopération, développement et francophonie

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 19 décembre 2006, page 13115

**Réponse publiée le :** 20 février 2007, page 1795